

Les petites annonces du "Bulletin de la Ferme" donnent de bons résultats. Les avez-vous essayées?

1926	MARS	SOLEIL		LUNE	
		Lev.	Cou.	Lev.	Cou.
V 26	Notre-Dame de Pitié.	5 48	6 13	3 17	4 53
S 27	S. Jean Damascène, conf. et docteur.	5 46	6 15	4 19	5 20
D 28	Les Rameaux.	5 44	6 17	5 21	5 46
L 29	S. Aurélien, martyr.	5 42	6 18	6 23	6 08
M 30	S. Jean Climacque, abbé.	5 40	6 19	7 27	6 32
M 31	Ste-Cornélie, martyre.	5 38	6 20	8 33	6 56

Prière de se rappeler que nous ne pouvons pas garantir la publication, dans la même semaine, des petites annonces qui nous arrivent après le courrier du lundi matin.

## GRAINS DE SAGESSE, MIETTES DE BON SENS

**L'avance de l'heure.**—Il semble bien qu'il sera question prochainement d'adopter l'avance de l'heure. Vous serez sans doute consultés à ce sujet, car il est très important d'avoir une heure uniforme dans toute la province.

**"Le Bulletin de la Ferme" n'est l'organe d'aucun parti politique,** les seuls intérêts que nous désirons servir sont ceux de la classe agricole.

S'il nous arrive parfois de mentionner le nom de certains hommes politiques ou de traiter des sujets qui ont fait l'objet d'une législation ou d'un débat parlementaire, nous n'avons rien autre chose en vue que d'exprimer les sentiments ou les besoins des cultivateurs.

"Le Bulletin de la Ferme" est l'organe des cultivateurs de progrès.

**Economie appréciable.**—L'honorable M. J.-A. Ross, ministre des finances, a déposé à la Chambre des Communes, les prévisions budgétaires pour l'année financière finissant le 31 mars 1927.

L'on constate avec une vive satisfaction que le gouvernement demande \$5,652,672.66, de moins que l'année dernière, pour son administration de l'année.

Un autre point qui nous intéresse, c'est le montant des subsides prévus pour l'agriculture, lesquels s'élèvent à près de six millions de dollars.

**Cultivateurs, ne vous laissez pas tromper!**—Les aventuriers qui se promènent dans nos campagnes en vous annonçant qu'ils vous apportent de quoi faire fortune, n'iraient pas vous offrir les actions de leur compagnie, si l'entreprise était assurée du succès. Réfléchissez et renseignez-vous bien avant de transiger avec un agent-vendeur.

Et votre nom vaut encore plus que votre argent. "Bonne réputation vaut mieux que ceinture dorée". Avant de signer quoi que ce soit, pensez bien que le vendeur peut ensuite se servir de votre nom pour faire des victimes.

**L'Élevage du renard argenté** tend de plus en plus à se développer dans la province de Québec, notamment dans la région de Montréal où l'on compte déjà quelques établissements en excellente voie de réussite. Pour cette raison, et dans le but de mener leur industrie sur des bases solides et stables, les éleveurs de renards du district de Montréal ont virtuellement décidé, au cours d'une réunion tenue à Montréal, ces jours derniers, de se joindre au mouvement qui se dessine dans la province en faveur de la création d'une section provinciale de l'Association Canadienne des Éleveurs de renards argentés.

**Faites du sucre pur.**—Faire beaucoup de sucre, c'est très bien. Faire du beau sucre, c'est encore mieux. Mais, ce qui est le plus important, c'est de faire du sucre pur.

Si votre sucre perd sa réputation de pureté, il ne sera plus demandé. Les consommateurs se contenteront de produits composés vendus à des prix bien inférieurs à ce que demandent certains sucriers pour du sucre ou du sirop falsifié.

Les acheteurs des États-Unis viennent chercher leur sucre et leur sirop au Canada, parce qu'ils sont convaincus d'y trouver des produits purs.

Il faut conserver la confiance de cette clientèle.

Les petites annonces dans "Le Bulletin de la Ferme", pour vendre et acheter ou échanger quoi que ce soit, ont donné les meilleurs résultats aux cultivateurs qui s'en sont servi. Nous vous en conseillons fortement l'usage quand vous avez quelque chose à vendre ou que vous désirez acheter.

Toutefois, nous devons rappeler à nos lecteurs que les annonces qui nous parviennent après le courrier du lundi matin ne peuvent pas être insérées dans le numéro de la semaine courante. Il serait bon de bien prendre note de cet avis et de se hâter un peu plus à nous faire tenir la copie et l'argent. Nous devons également rappeler à nos lecteurs, que nous ne tenons pas de comptabilité pour les petites annonces, elles doivent invariablement être payées à l'avance. Donc toujours adresser l'argent avec la copie et bien mentionner également le nombre d'insertions que vous désirez faire paraître.

**Le crédit agricole.**—D'après le projet de crédit rural, soumis ces jours derniers, par l'honorable Charles Stewart, des avances seront faites aux colons établis sur les terres de la couronne.

Les prêts seront faits pour l'amélioration de la ferme, aux citoyens canadiens pour une somme d'au plus \$1,000. Le colon qui n'est pas canadien pourra avoir un prêt d'au plus \$500.

Les prêts totaux par exercice financier ne dépasseront pas 5 millions, pour tout le Canada. Des comités pourront être établis partout au Canada, pour l'octroi de ces prêts. Aucun prêt ne sera consenti sans l'assentiment de ce comité.

Le remboursement en capital sera fait par versement annuel,

s'étendant à une période d'au plus 10 ans.

Avec l'aide des caisses populaires Desjardins, le système projeté devrait répondre aux besoins de toute notre population rurale.

**Nos législateurs déplorent l'escroquerie** dont les cultivateurs sont souvent victimes et ils semblent bien disposés à prendre toutes les mesures possibles pour l'enrayer.

Ces jours derniers, M. Lortie, député de Soulanges, a parlé de la "Security Lightning Rod, Incorporated", ou "Security Lightning Rod, Reg'd". Il dit que c'est une organisation qui vend et pose, dans les campagnes, des paratonnerres qui n'ont aucune valeur. Les acheteurs ont, dans la plupart des cas, signé des billets et après la pose ont appris que les paratonnerres ne valaient rien.

M. Caron répond que son ministère n'a jamais recommandé les appareils de la "Security Lightning Rod", au contraire.

M. Saint-Jacques dit que les cultivateurs de son comté et des comtés voisins ont été victimes des mêmes exploitateurs. Il félicite le ministre d'avoir déclaré que la compagnie en question n'a pas l'approbation du ministère. Il espère que les journaux le rediront à toute la classe agricole de la province.

M. Taschereau ajoute un mot. Le bureau du procureur général est toujours disposé à agir quand on lui signalera des cas particuliers de fraude, d'escroquerie, etc. Tous les frais seront à la charge de l'Etat.

Haro sur les fraudeurs!

**Beurre et fromage.**—Les activités relatives à la fabrication du beurre et du fromage vont recommencer bientôt. Nous croyons qu'il est bon de rappeler que la propriété doit être la première vertu d'un fabricant. De plus la loi veut que tous colis, paquets ou emballages contenant du beurre ou du fromage portent le numéro d'enregistrement de la fabrique dans laquelle ces produits ont été fabriqués, (à l'exception des pains de beurre présentés sous la marque ou sous le nom de commerce d'un marchand de détail); il est interdit de vendre, de mettre en vente ou d'avoir en sa possession pour la vente, en connaissance de cause, du beurre de laiterie emballé, emmoulé ou mis en mottes ou en pains et enveloppé de papier parchemin, à moins que ce papier parchemin ne porte la marque "Beurre de laiterie" ou "Dairy Butter"; il est interdit de vendre, de mettre en vente ou d'avoir en sa possession pour la vente, en connaissance de cause, du fromage de lait écrémé, à moins que les mots "Fromage de lait écrémé" ne soient marqués sur le côté de chaque fromage, ainsi que sur l'extérieur de chaque boîte ou de chaque paquet contenant ce fromage, et à moins qu'une affiche portant les mots "Fromage de lait écrémé", en lettres d'au moins trois quarts de pouce carrés ne soit étalée sur le fromage, de façon à être clairement vue des acheteurs.

Nul ne doit vendre, ni offrir ou avoir en sa possession pour la vente aucun beurre mis en boîte de fer blanc ou autre emballage, supposé contenir un poids de beurre déclaré, si ces emballages ne contiennent pas le poids net intégral de beurre ainsi déclaré, non compris le poids de l'emballage et de tout papier, saumure, ou autre remplissage.

Nul ne peut mélanger au beurre ou y introduire par tout procédé de fusion trempage ou second barratage, malaxage ou autrement, de la crème ou du lait, lait écrémé, lait de beurre ou eau pour que le beurre ainsi traité contienne plus de seize pour cent d'eau, ou moins de quatre-vingts pour cent de gras de lait.

### Pour les apiculteurs Fructiculture au Canada

Les apiculteurs prévoyants achètent avant Pâques leur cire gaufrée, ruches et tous autres accessoires apicoles.

Un bon apiculteur surveille continuellement la température de sa cave. Quand il fait trop chaud, il ouvre les fenêtres, le soir. Pendant le jour, il a bien soin de ne pas les ouvrir afin de ne pas laisser pénétrer la lumière. Il sait que l'aération et une bonne alimentation s'accordent très bien avec l'hygiène, et si, par malheur, une ruche est atteinte de dysenterie, il la sort, dès les premiers beaux jours.

L'apiculteur qui veut être assuré du succès, doit prendre ses précautions. Il amorcera, dès le mois de mars, les cadres d'une feuille complète de cire gaufrée, solidement retenue par des fils de fer étamé en ayant bien soin d'éviter la disposition en W.

La culture des fruits destinés au commerce est devenue au Canada une industrie marquante dont les produits ont atteint en 1925 une valeur de \$25,553,212 soit une augmentation de \$49,866 sur l'année précédente. La culture de la pomme est de beaucoup la branche la plus importante de la culture fruitière et, l'année dernière, la production totale des pommes de commerce aurait atteint, d'après le ministère de l'Agriculture, 3,580,770 barils estimés à \$20,057,417. Il y a là une légère augmentation sur la récolte de 1924 qui était de 3,375,084 barils valant \$19,747,772.

La quantité et la valeur des autres produits cultivés pour fins commerciales sont évaluées comme suit: poires, 113,582 boisseaux \$249,185; prunes et pruneaux, 79,562 boisseaux, \$154,288; pêches, 201,840 boisseaux, \$547,772; cerises, 114,925 boisseaux, \$409,210; fraises, 8,070,000 pintes, \$1,458,950; framboises, 1,947,000 pintes, \$401,690; autres petits fruits, 2,470,000 pintes, \$524,700; raisin, 25,000,000 de livres, \$1,750,000.

Les chimistes ont longtemps le fait curieux que le bois, le sucre et l'amidon sont exactement les mêmes chimiquement. Les différences qui existent entre les atomes des éléments sont dues aux divisions. Depuis cinquante ans on s'efforce de découvrir leur perméabilité de changement. On a combiné en un seul produit qu'il aura été découvert, le problème de l'alimentation sera en majeure partie résolu. Les chimistes canadiens ont su que le sucre au moyen de bois, mais toujours été excessif. Jusqu'à présent on n'a pu en faire seule la nature réussit ce travail chaque printemps, l'écoulement de sève était faible, le lait même l'érable négand moins productif sous ce rapport, dans l'exploitation des érables, on n'entaille à sucre (acer saccharum) en passant que c'est la feuille de sucre qui constitue l'emblème du Canada.

Lorsque Jacques-Cartier a découvert le Canada il constata que les Indiens faisaient le sucre d'érable. Ils enlèvent l'écorce de l'arbre au ruisseau, se servaient de "gourdes" en bois pour diriger la sève dans des récipients en écorce de bouleau qui faisaient bouillir dans des vases.

Ainsi, ce furent les Indiens qui furent les premiers colons en Amérique à fabriquer le sucre d'érable. Lorsque l'érable était pressé, la source de matière sucrée d'érable était une nécessité; il est plutôt considéré comme un produit de luxe et se vend trois ou quatre fois plus cher que le sucre de canne.

Les colons d'autrefois ont utilisé les méthodes indiennes en des chaudières aux vases de terre en bois aux "caques" en écorce de bouleau; de nos jours on a réalisé une amélioration en employant des évaporateurs dans des bâtiments appropriés recueillant la sève dans des récipients en fer blanc. Chaque chose pour effet d'améliorer la qualité du sucre, est de ce coup plus claire qu'anciennement. On compte que sa saveur est plus altérée par la fumée, les autres matières étrangères.

Dans plusieurs régions, le sucre d'érable n'est qu'une industrie importante de l'exploitation, mais il y a d'autres conditions particulières.

Province Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick.

Totaux.